Publié sur retraite/les-autres-prestations/couverture-sante	(https://retraitesdeletat.gouv.fr/retraite/les-
autres-prestations/couverture-sante)	

Je réside en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

Je bénéfice des prestations des assurances maladie et de maternité du régime local de sécurité sociale aux titulaires d'une pension de retraite .

Mon centre de gestion des retraites m'inscrit auprès de la caisse de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des travailleurs (CAFAT) de Nouvelle Calédonie ou à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de la Polynésie, selon mon territoire de résidence.

Je renvoie l'attestation de droit (formulaire 988-04 ou 980-04), à la CAFAT ou la CPS (selon mon territoire de résidence).